

**COUPE DU CREDIT MUTUEL
MASCULINS - FEMININES
2023/2024**

1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

L'association dénommée « Comité d'Organisation des Coupes du Crédit Mutuel de Handball du Bas-Rhin » est chargée de l'organisation de la compétition.

Les coupes du Crédit Mutuel sont ouvertes aux équipes évoluant en Championnat National, Régional, Division 1 et Division 2 Départementale à l'exception des équipes évoluant en D1 ou D2 (performance, masculins et féminins).

Lors des différents tours, ce sera toujours l'équipe hiérarchiquement la plus faible qui recevra en fonction du tirage au sort.

Depuis la saison 2019/2020, une ligne budgétaire a été ouverte par le Crédit Mutuel selon les dispositions suivantes :

- Un chèque de 50 euros pour les 4 équipes éliminées en 1/4 de finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 150 euros pour les 2 équipes éliminées en 1/2 finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 300 euros pour le finaliste + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).
- **Un chèque de 400 euros pour le vainqueur + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).**
- L'encaissement de la dotation financière alloué à un club, ne peut se faire que sur un compte auprès Crédit Mutuel.
- Les équipes éliminées par forfait ou pénalité ne percevront pas de dotation.

Les équipes sont invitées à évoluer avec des maillots du Crédit Mutuel et en aucun cas avec des maillots portant des mentions publicitaires d'entreprises concurrentes du Crédit Mutuel (banque/assurance et téléphonie) sous peine de match perdu par pénalité.

Le Crédit Mutuel met en place une dotation d'un jeu de maillots pour une équipe méritante (masculine et féminine), la désignation se fera par l'association gestionnaire de la compétition.

Depuis la saison 2018/2019, le Crédit Mutuel met en place un trophée pour les finalistes (masculine et féminine).

2. FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les clubs qui doivent s'en acquitter auprès des arbitres avant le début des rencontres, sauf pour les finales départementales à charge du Comité d'organisation des Coupes du Crédit Mutuel.

3. QUALIFICATIONS

Seuls sont qualifiés :

Masculins : Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors, les joueurs nés en **2006** et tout joueur autorisé par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Féminines : Seules sont qualifiées les joueuses Seniors, les joueuses nées en **2006** et toute joueuse autorisée par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Limite de 5 licences autres que A (donc 5 mutés au maximum). Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA ou JEA

Ci-dessous, précisions sur les règles de brûlage des joueurs. Le règlement est le suivant :

1. Pas de liste au départ.
2. Ne peuvent plus participer les joueurs ayant effectué N/2 en championnat dans les équipes hiérarchiquement supérieures à l'équipe encore qualifiée.

Exemple : 1 joueur ayant fait N/2 avec l'équipe 1 en championnat, ne pourra plus évoluer en équipe 2 dans cette coupe (comme en championnat).

Sanction : Perte du ou des match(es) par pénalité (00-20).

4. REGLES APPLICABLES

- Les rencontres se dérouleront obligatoirement en semaine, du lundi au vendredi inclus, jour choisi par le club organisateur. Elles pourront être fixées le samedi ou le dimanche à condition qu'aucune autre compétition ne soit prévue à cette date. La compétition a lieu sous forme de tournoi à 3 ou match simple.
- Afin de donner à chaque participant sa chance, il est instauré un handicap de 1 but par division de différence lors de tournois à 3, et de 2 buts pour les matchs simples. Ce handicap sera mentionné par la COC sur le programme des rencontres et devra figurer dès le début des rencontres au tableau d'affichage.
- Le handicap reste maintenu pour la finale.
- **Tournoi à 3** : 2 x 15'. Ordres des matchs : 1-2 / 2-3 et 1-3. Exclusion deux minutes. Le classement s'effectue selon l'attribution des points « Championnat » (3-2-1-0) et les équipes à égalité sont départagées selon les critères « Championnat du Bas-Rhin ». 14 joueurs (ses) au maximum peuvent prendre part au tournoi, mais 12 seulement à une même rencontre.

Si un joueur est disqualifié lors du premier ou du deuxième match, les dispositions normales telles qu'elles sont actuellement en vigueur s'appliquent.

- **Match simple** : 2 x 30'. Exclusions 2 minutes.
- **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, il y est procédé aux tirs aux buts par série de 5, (règlements généraux de la FFHB)

Précisions : les joueurs (joueuses) disqualifiés(ées) pendant la rencontre ne peuvent prendre part à l'épreuve des tirs au but.

5. FORFAITS

Il n'est accordé aucun délai de forfait. Toutes les équipes doivent être présentes à l'heure du coup d'envoi du 1^{er} match.

Sanction: amende de 100 euros.

En cas de forfait, le tournoi à 3 se transforme en match simple de 2 x 30 minutes (voir modalités à l'article précédent).

6. FRAIS D'ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont fixés à 40€

7. CLUBS ORGANISATEURS

Chaque club organisateur est chargé :

- Les clubs organisateurs doivent conclure leurs rencontres dans GEST'HAND
- de mettre à disposition l'ordinateur de saisie de feuille de match ou fournir les feuilles de match papier
- communiquer les résultats sur Gest Hand selon les modalités en vigueur
- d'expédier les feuilles de matchs au Comité en cas d'utilisation de feuille de match papier
- de veiller au bon déroulement de la compétition et en particulier d'assurer la responsabilité du terrain.